

L'engagement des états Africains en Matière de Sécurité en Afrique Centrale : Contraintes et enjeux de la coopération UA-CEEAC

Alphonse Zozime Tamekamta^{3*}

Abstract

This article entitled "African states' engagement in Security in Central Africa: challenges and prospects for cooperation between the AU and ECCAS" analyses the perception and issues of peace and security dynamics in Central Africa. It also explores the coordination between the AU and ECCAS by questioning its operational efficiency vis-a vis the local constraints and crucial challenges in the region. Assuming that States in Central Africa do not offer a shared /relevant vision on issues of peace and security, it is given that the lack of political will mitigates any opportunity of mutual cooperation where Africa can produce its own solutions for its peace and security challenges. Yet, while Eastern and Western African states are highly preoccupied to finding endogenous solutions to security challenges, the Central Africa Region lags behind in mobilizing around common challenges thus the wish for a harmonization/capacity building of already existing institutions. With regards to the knowledge and practice of AfSol, this chapter brings three major contributions that build upon existing achievements: (1) the inventory of endogenous solutions susceptible of capitalizing on the consolidation of peace in Central Africa; (2) incentives for decision makers in Central Africa for a more active engagement for peace and (3) the establishment of a platform of discussion between academic circles, pan-African structures of integration and political decision makers.

Keywords: Central Africa, Intervention, Peace, Security, Development.

Résumé

Ce chapitre, intitulé «L'engagement des États africains en matière de sécurité en Afrique centrale : contraintes et enjeux de la coopération UA-CEEAC», se propose de questionner la perception et l'appropriation des enjeux de paix et de sécurité en Afrique centrale. Aussi, analyse-t-il l'harmonisation entre l'UA et la CEEAC en interrogeant l'efficacité opérationnelle de celle-ci au regard des contraintes locales et des défis cruciaux en Afrique centrale. Partant de l'hypothèse scientifique

^{3 *} Alphonse Zozime Tamekamta (tzoime@yahoo.fr, tamekamta@yahoo.fr)

selon laquelle les pays d'Afrique centrale n'offrent pas une vision pertinente des questions de paix et de sécurité, il est généralement admis que l'absence de volonté politique handicape toute opportunité de mutualisation des efforts à travers lesquels l'Afrique pourrait produire et diffuser ses propres réponses aux questions de paix et de sécurité. Or, contrairement à l'Afrique orientale et occidentale, fortement préoccupée par la recherche des solutions endogènes aux problèmes de sécurité, l'Afrique centrale tarde à se mobiliser autour des enjeux communs ; d'où le souhait d'une harmonisation des institutions existantes. Au regard des contours liés à la connaissance et à la pratique de l'AfSol, ce chapitre apporte trois contributions majeures susceptibles de capitaliser les acquis existants : l'inventaire des solutions endogènes susceptibles de capitaliser la consolidation de la paix en Afrique centrale ; l'incitation des décideurs de la région Afrique centrale à plus d'engagement pour la paix et l'établissement d'une plate-forme de discussion entre les milieux académiques, les structures panafricaines d'intégration et les décideurs politiques.

Mots clés : Afrique centrale, intervention, paix, sécurité, développement.

Introduction

Plus de cinquante ans après Addis-Abeba (25 mai 1963), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Union africaine (UA) enregistrent des progrès louables, au plan juridique et politique. Simultanément, les crises et guerres, les coups d'État et autres violations des droits de l'homme, n'ont pas été entièrement circonscrits par l'organe panafricain. Au fur et à mesure que les menaces à la sécurité augmentent, les réponses africaines paraissent avoir été de faible ampleur. Dans ce sillage, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, organe pivot de l'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine - African Peace and Security Architecture- (APSA), charrie de nombreux espoirs.

Inspirée de l'intervention de la Force multi-nationale d'Afrique centrale (FOMAC) et de la MISCA en RCA (contre la Séléka et les anti-Balaka) et de la coalition autour du lac Tchad contre Boko Haram, cette réflexion se propose de questionner l'articulation institutionnelle de l'APSA, les modalités pratiques qui sous-tendent l'engagement militaire des pays de la CEEAC et les enjeux liés au discours panafricain et à la sécurité de l'Afrique. Car, la récurrence de la conflictualité et les complexités post-guerre froide semblent oblitérer la dynamique de recherche

d'autonomie sécuritaire de l'Afrique.

Ce chapitre poursuit trois objectifs principaux:

- Montrer les difficultés d'appropriation nationale des réponses sécuritaires élaborées par les structures régionales, panafricaines et internationales;
- Montrer l'efficacité d'une coopération/concertation formelle entre l'Union africaine et les CER;
- Montrer le rôle des spécificités locales (langue, culture, climat, etc.) dans l'articulation des réponses sécuritaires et l'efficience des actions sur le terrain.

Ce faisant, la tenue du deuxième atelier de l'AfSol nous a autorisée à nous pencher sur l'engagement des pays africains en matière de sécurité en Afrique centrale, non sans se préoccuper de déterminer les questionnements principaux devant guider notre réflexion à savoir : Comment les entités nationales perçoivent-elles et s'approprient-elles les enjeux de paix et de sécurité en Afrique centrale? Quelle harmonisation UA-CEEAC et quelle efficacité opérationnelle en attendre au regard des contraintes locales et des défis cruciaux en Afrique centrale ?

Dans l'optique de centrer les regards et d'analyser l'articulation des réponses (diplomatiques, politiques, stratégiques et militaires) en rapport avec la pluralité des menaces sécuritaires en Afrique centrale en rapport avec l'AfSol, nous proposons de nourrir la réflexion autour de quatre axes : le cadre politico-institutionnel de la gestion des problèmes de sécurité (I), les contraintes locales liées aux opérations de maintien de la paix (II), les cas pratiques d'opérations de maintien de la paix en Afrique centrale (III) et l'apport de ce chapitre dans la conceptualisation et l'application de l'AfSol (IV).

I Évolution du cadre politico-institutionnel (régional et sous-régional) de gestion des problèmes de sécurité

A. Cadre institutionnel régional : garanties et limites du protocole du CPS

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS), organe central de l'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine (elle-même issue de la mutation du Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits de l'OUA), a été créé au

sommet de Lusaka en juillet 2001.⁴ L'APSA se décline en quatre piliers: le panel des Sages (Panel of the Wise), le Fonds spécial pour la paix (Special Peace Fund), le Système d'alerte précoce (Continental Early Warning System), la Force africaine en attente (African Standby Force).

Dans un souci d'efficacité, l'UA (article 3-1 de l'Acte constitutif) décidait à Maputo, en juillet 2003, de l'établissement d'une plate-forme de collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), dans l'optique de la création d'une Force africaine en attente (FAA) dont l'opérationnalisation était prévue en 2015, et plus récemment la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC).⁵ Les CER (5 brigades issues des 5 sous-régions), aux multiples avantages comparatifs,⁶ fondée sur le principe de subsidiarité en matière de maintien de la paix, constituent les organes centraux de prévention et de gestion des conflits de l'UA, au niveau sous-régional. Au plan structurel, chaque force régionale comprend trois composantes classiques : une composante civile (60 personnes par région), une composante police (720 agents de police et 5 unités de police constituées par région) et une composante militaire (300 à 500 observateurs militaires et des unités terre-mer-air d'environ 5 000 hommes par région).

B. Cadre institutionnel sous-régional : le protocole relatif au COPAX

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), créé par décision n° 001/Y/fev. du 25 février 1999 à Yaoundé, est l'organe opérationnel de la CEEAC. C'est aussi le principal outil de prévention de paix en Afrique centrale. Investi d'une mission de paix, il obéit à une structuration circonstancielle en fonction de la particularité de la situation. Le Protocole y relatif, adopté à Malabo le 2 février 2000, crée divers organes de mise en œuvre des objectifs de la structure régionale dont:

- La commission de défense et de sécurité -CDS- (article 13), organe consultatif composé des chefs d'État-major, des chefs de police, des experts des ministères des affaires étrangères/rerelations extérieures, des experts des ministères de la défense et de l'intérieur;
- Le Mécanisme d'alerte rapide d'Afrique centrale -MARAC- (articles 21 et 22)

⁴ Le Protocole y relatif, adopté en juillet 2002, est entré en vigueur en décembre 2003.

⁵ La création de la CARIC a été annoncée le 27 mai 2013 à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'UA tenu à Addis-Abeba.

⁶ Il s'agit du voisinage étatique, des affinités culturelles, de l'existence d'une organisation à compétence régionale défendant les intérêts politiques et économiques communs aux États-membres telle que la CEEAC en Afrique centrale, la CEDEAO en Afrique de l'Ouest, l'UMA en Afrique du Nord, la SADC en Afrique australe et le COMESA en Afrique orientale.

dont la mission est la collecte, au niveau des États membres, de l'information stratégique pré-opérationnelle ;

- La Force multi-nationale d'Afrique centrale -FOMAC- (article 23), chargée de la planification stratégique prévisionnelle et opérationnelle des opérations de maintien et/ou de consolidation de la paix. Le protocole relatif à sa création remonte au 24 février 2000 ;
- Le Pacte d'assistance mutuelle (PAM), créé à Malabo le 25 février 2000.

En définitive, la FOMAC est le bras armé du COPAX. C'est une force non permanente de 4 800 hommes, constituée des contingents nationaux, mobilisée par la conférence des chefs d'État pour des missions de paix, de sécurité et d'assistance humanitaire (article 24). Son déploiement est motivé par la saisine de la conférence des chefs d'État et de gouvernement par un État membre, l'Union africaine ou l'ONU (article 26). Toutefois, l'interprétation juridique du protocole y relatif n'offre pas une saine articulation/connexion des organes du COPAX.

II Contraintes locales, engagement et hypothèque procédurale et opérationnelle des OMP africaines

A. Contraintes locales d'ordre politique et disparités des effectifs déployés

Les États membres de la CEEAC sont moins collaboratifs en matière de maintien de la paix en Afrique centrale. La Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB), créée en février 1997 sous commandement gabonais, constituée de 796 soldats n'était constituée qu'à 37% (296 en valeur chiffrée) des soldats en provenance de la CEEAC ; soit 149 soldats pour le Gabon et 147 pour le Tchad. Le reste des troupes, soit 63% (500 soldats), provenait des pays de l'Afrique de l'Ouest (114 soldats pour le Burkina Faso, 113 pour le Mali, 153 pour le Sénégal et 120 pour le Togo). Le 2 octobre 2002 à Libreville, suite à la décision des chefs d'État de la CEMAC de déployer un contingent de 350 soldats en RCA dans le cadre de la FOMUC (Force multi-nationale en Centrafrique), seuls trois pays avaient honoré cet engagement. Le Gabon avait ainsi déployé 146 soldats, le Congo 126 et la Guinée Équatoriale 31.⁷

Plus tard, la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), organe opérationnel de la FOMAC, constituée de 2 694 hommes (en décembre 2013) inégalement répartis entre les États membres, était érigée en Mission internationale

⁷ Le Cameroun avait justifié sa non participation par le conflit de Bakassi qui lui exigeait une forte présence militaire sur le théâtre des opérations.

de soutien à la Centrafrique (MISCA) sous égide de l'UA. En février 2014, sur un effectif prévisionnel de 6 000 hommes (militaires et policiers) de la MISCA autorisé par la Résolution 2127, les pays de la CEEAC avaient apporté une contribution de l'ordre de 4595 hommes ; soit 864 pour le Congo-Brazzaville, 850 pour le Rwanda, 850 pour le Burundi, 792 pour le Tchad, 517 pour le Cameroun, 517 pour le Gabon et 205 pour la Guinée Équatoriale. Les contributions des effectifs par pays ont certes évolué, mais on note une grande disparité entre les contributeurs majeurs, moyens et mineurs.

À l'observation, l'engagement des États membres de la CEEAC dans les opérations de maintien de la paix en Afrique centrale, progressif, est soumis à plusieurs conditions. L'équilibrage numérique des effectifs entre les États membres n'étant pas exigé, les effectifs fluctuent en fonction des contraintes et enjeux suivants :

- La densité démographique du pays et les effectifs militaires (Gabon et Guinée Équatoriale) ;
- Les contraintes de la géopolitique interne ou la passivité diplomatique des dirigeants (Cameroun) ;
- Les restrictions qu'imposent les législations nationales car pendant longtemps le Cameroun est resté figé au principe de la non ingérence dans les affaires intérieures des États;
- L'expérience acquise lors des opérations antérieures (Rwanda, Burundi et Angola) ;
- L'expression d'un leadership sous-régional (Tchad, Congo-Brazzaville et Angola) ;
- La contiguïté territoriale avec le pays d'intervention, par souci d'enrayer l'exportation transfrontalière des menaces ;
- Le poids des alliances interétatiques (Tchad-Cameroun et Tchad-RCA) ;
- Le gain financier car le taux standard payé par l'ONU aux pays ayant déployé des contingents de casques bleus est de 1 028 dollars mensuels par soldat (soit un peu plus de 500 000 FCFA);
- Les bénéfices technologiques ;
- Le rayonnement diplomatique du pays etc.

Fondamentalement, ces contraintes limitent la capacité de la CEEAC à se prendre

en charge militairement et réduit l'efficacité de la collaboration de l'UA avec les CER, notamment des brigades régionales en attente. Bien plus, l'existence de deux communautés en Afrique centrale constitue une hypothèque considérable dans l'articulation des réponses sécuritaires et dans la répartition des postes de responsabilité dans ces structures. Pourtant, depuis 2013, le Comité de pilotage chargé de la rationalisation des communautés économiques régionales en Afrique centrale (Copil/CER), financé par la BAD, tente de rapprocher la CEMAC et la CEEAC en vue de créer une communauté économique unique.

B. La complexité des mécanismes de financement des OMP africaines

L'Union africaine peine encore à autofinancer ses actions, et donc les opérations de maintien de la paix à sa charge, en l'absence des mécanismes autonomes de financement. Cela peut s'expliquer par les inégalités au niveau de développement. Celles-ci, expression des niveaux de développement encore non harmonisés, paraissent durablement affectées la capacité africaine à mettre en œuvre une véritable politique de financement des actions en faveur de la paix. Ces difficultés avaient été ressenties en RCA, lorsque l'UA n'avait pu boucler le budget de la MISCA (403 millions USD) au février 2014. Car, la conférence des donateurs, tenue à Addis-Abeba, n'avait mobilisé, à titre de promesses, que 315 millions USD ; soit 100 millions USD pour les États membres de la CEEAC, 1,5 millions USD pour le Nigeria, 1 million USD pour l'Afrique du Sud et 500 000 USD pour l'Éthiopie.

Il est souhaitable que l'Union africaine soit appuyée par des donateurs privés africains, en sus de l'application des mécanismes innovants de financement décidés en janvier 2015.⁸ Une plus grande solidité/fluidité institutionnelle et infrastructurelle de la CEEAC⁹ et un fonds permanent de gestion des crises pourrait également être envisagé pour résoudre le problème de lenteur dans le déploiement militaire, en attendant la mise en place de la Force africaine en attente (FAA).

Dans l'espace CEEAC, le budget de fonctionnement est pourvu par la contribution communautaire d'intégration (CCI), prélevée par les douanes et trésors des États membres pour le financement des activités de la structure, notamment celles du COPAX. Mais, ce dispositif, certes appréciable, s'avère inefficace parce les États

⁸ Il s'agit de la levée des taxes sur les billets d'avion en partance ou en provenance de l'Afrique (10 dollars US par voyageur), sur les séjours dans les hôtels ou taxe d'hospitalité (2 dollars US par client), sur le tourisme et sur la messagerie téléphonique.

⁹ S'agissant de la CEEAC, la BAD apporte, depuis 2013, un appui financier dans le cadre de l'appui au renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC (PARCI-CEEAC)

membres ne sont aucunement soumis aux contraintes. Le mécanisme de financement de l'UEMOA,¹⁰ à ce titre, paraît être la meilleure alternative pour la CEEAC. Voilà pourquoi, en prélude au déploiement des 8 700 soldats au Cameroun contre Boko Haram, les chefs d'État du COPAX, réunis à Yaoundé le 16 février 2015, ont fait la promesse de mettre en place une aide d'urgence de 50 milliards de FCFA.

C. Les défis opérationnels des OMP africaines

Au-delà des difficultés de financement des OMP, principal écueil des États d'Afrique centrale, figurent les raisons implicites et explicites de la mobilisation/démobilisation des États de l'Afrique centrale en faveur des opérations de maintien de la paix. Car le dispositif prépositionné de la communauté économique régionale/Afrique centrale manque d'efficacité à cause de l'insuffisance des ressources humaines. Aussi, l'articulation juridique entre l'Union africaine et les cinq CER n'offre-t-elle pas une lisibilité évidente dans la coordination des actions et la mise en œuvre des décisions dans le cadre d'action concertée.

La cohabitation de plusieurs structures d'intégration en Afrique centrale, notamment la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), obstrue la capacité opérationnelle de l'Afrique centrale à déployer efficacement une OMP. Bien que, dans le cadre de la coopération UA-CER, la CEEAC ait été retenue, cette dernière souffre d'une absence de solidité infrastructurelle et institutionnelle. Aussi, note-t-on une absence d'interchangeabilité opérationnelle entre les CER, alors que les conflits africains, pour la plupart, présentent des caractéristiques complexités : flux des réfugiés, trafic des stupéfiants, contrebande (médicaments, carburant, véhicules et pièces détachées), trafic des documents d'identité et des êtres vivants, trafic de bétail, insécurité foncière etc. Ainsi, ils se diffusent horizontalement en prenant des formes diverses. Ceci exige une coordination et un échange d'informations entre les CER dans l'optique d'accroître leur efficacité opérationnelle. Mais aussi, la maîtrise des spécificités culturelles et anthropologiques de la sous-région est un indicateur de réussite, une opération en terre inconnue étant humainement très dangereuse. En clair, l'impératif préalable consisterait à faire évoluer le format doctrinal d'une simple OMP vers un format plus rigoureux de Peace building intégrant des approches multidimensionnelles/

¹⁰ Ce mécanisme de financement se décline au prélèvement communautaire de solidarité (PCS), soit 1,5% (1% pour l'UEMOA et 0,5% pour la CEDEAO) des taxes douanières prélevées par chaque État membre.

multisectorielles. Autant dire que le format d'intervention, politico-militaire de préférence,¹¹ ne doit pas être taillé sur mesure, c'est-à-dire qu'il doit être particulier en fonction du caractère complexe ou non de la situation sécuritaire.

La CEEAC, espace majoritairement francophone (9 pays sur 11 dont le Cameroun, le Tchad, la RCA, la Guinée Équatoriale, la RDC, le Gabon, le Congo-Brazzaville, le Rwanda et le Burundi), offre ainsi un atout qui mérite d'être capitalisé. La spécialisation des contingents en fonction des contraintes climatiques et des habitudes alimentaires pourrait permettre également de juguler les changements de circonstance et d'accroître la capacité des troupes sur le terrain. Le rapprochement entre la CEDEAO et la CEEAC, deux régions simultanément touchées par la piraterie maritime, est, à cet effet, une initiative salutaire.¹² Cette synergie est susceptible d'optimiser les réponses sécuritaires en assurant leur interopérabilité. Enfin, une redéfinition du cadre institutionnel régional, un engagement politique plus vigoureux des États et une adaptation du format opérationnel aux mutations sociales et à l'enchérissement des menaces, sont opportuns. De même, les procédures de mise en action du dispositif militaire devraient pouvoir bénéficier d'un allègement du cadre normatif de gestion des crises, encore très lourd.

III Décloisonnement des enjeux et rentabilité des OMP en Afrique centrale : cas illustratifs (RCA, Cameroun)

A. De la FOMAC à la MISCA : les défis des OMP africaines

La CEEAC n'a pas une expérience cumulative en matière de maintien de la paix si ce n'est en RCA. Bien avant la crise en cours, les États membres avaient consenti à déployer des troupes dans le cadre de la MISAB (février 1997), de la FOMUC (2 octobre 2002-12 juillet 2008) et de la MICOPAX I (juillet 2003) et II (31 mai 2013) et de la FOMAC (décembre 2013).

Or, face à la détérioration de la situation humanitaire et la multiplication des affrontements armés en Centrafrique, le CPS décidait, le 19 juillet 2013, du déploiement de la MISCA,¹³ entérinée par la Résolution 2127 du Conseil de sécurité

¹¹ L'efficacité d'une action militaire dépend aussi de la maîtrise des causes locales de la crise et devrait re accompagner d'action politique.

¹² Ce rapprochement s'est matérialisé par la tenue, à Yaoundé les 25 et 26 juin 2013, du sommet conjoint CEEAC, CEDEAO et CGG. A l'issue de ce sommet, plusieurs décisions ont été prises: la création à Yaoundé (depuis septembre 2014) du Centre interrégional de coordination de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée (CIC), l'élaboration d'un code de conduite relatif à la prévention et la répression des actes de piraterie.

¹³ Quelques mois plus tard, la Résolution 2149 du 10 avril 2014, transformait la MISCA en Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA).

de l'ONU (5 décembre 2013). À l'issue de plusieurs concertations entre l'UA et la CEEAC (21 et 22 août 2013 à Libreville, 2 et 3 septembre 2013 à Addis-Abeba)¹⁴ et des conclusions des réunions du Groupe international de contact sur la RCA (GIC-RCA) du 3 mai à Brazzaville et du 8 juillet à Addis-Abeba, la MISCA était officiellement déployée le 19 décembre 2013, après le transfert d'autorité entre la MICOPAX et celle-ci.

En effet, bien que circonscrit au départ à la RCA, le conflit centrafricain s'est diffusé dans la sous-région à travers un afflux des réfugiés en mars 2014 dont 130 187 au Cameroun, 55 533 en RDC, 87 000 au Tchad et 14 108 au Congo-Brazzaville. Pensées dans les limites géographiques nationales, les réponses sécuritaires de la CEEAC (notamment le déploiement militaire) n'ont pas intégré des paramètres susceptibles de transférer le conflit dans les autres pays de la sous-région. L'insuffisance des effectifs -et surtout de la composante police (560 policiers anti-émeute en mars 2014 et 1800 prévus par la résolution 2149)-, la non prise en compte du format civilo-militaire, l'insuffisance de la logistique etc. ont réduit l'efficacité de la MISCA. Bien plus, le manque de fonds a déteint sur l'efficacité opérationnelle de la MISCA et son commandant, le Général congolais Jean Marie Michel Mokoko, l'avait relevé.

B. L'exemplarité de la coopération CBLT-CEEAC-UA contre Boko Haram?

L'inflation des exactions de Boko Haram, depuis plusieurs mois, a provoqué une mobilisation des instances africaines au rang desquelles la Commission du bassin du lac Tchad, la CEEAC et l'UA. En effet, après plusieurs incursions meurtrières de la secte islamiste d'origine nigériane au Cameroun (et plus récemment au Niger et au Tchad), les ministres des affaires étrangères de la CBLT et du Benin, réunis à Niamey le 20 janvier 2015, décidait de mutualiser leurs efforts. Quelques jours plus tard, le 29 janvier 2015, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, réunie en sa 484^e session, en appui aux efforts des États de la CBLT et du Benin et en réponse à la requête de la réunion ministérielle de Niamey, autorisait le déploiement de la Force multinationale mixte (FMM). Cette Force est composée de 8 700¹⁵ hommes (dont 2 000 éléments de police et de gendarmerie et le personnel civil) fournis par le Nigeria (3 200 soldats), le Tchad (3 500 soldats), le Cameroun (2 450 soldats), le Niger (750 soldats). Prévue pour douze mois renouvelables, la FMM s'est

¹⁴ Celle-ci portait, notamment, sur la coordination stratégique, la mise en place du quartier général, le cadre juridique, le chronogramme de transition de la MICOPAX à la MISCA, la mobilisation des ressources et du soutien logistique etc.

¹⁵ Ce chiffre pourrait être dépassé.

vue assignée plusieurs tâches : la coordination opérationnelle, la protection des populations civiles (réfugiés, populations déplacées etc.), l'éradication de Boko Haram et groupes affiliés etc. La déclaration de Yaoundé, issue de la session extraordinaire de la conférence des chefs d'État du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, tenue le 16 février 2015, mentionne l'échéancier et les modalités de déploiement de cette force. La nomination et l'installation, en septembre 2015, du général nigérian Iliyasu Isah Abbah (commandant de la Force) et des généraux camerounais Valère Nka (commandant en second de la Force) et Bouba Dobekréo (commandant du 1^{er} secteur militaire basé à Mora au Cameroun) dénote d'une appropriation progressive de la lutte contre Boko Haram.

À l'analyse ex ante, la coopération/mobilisation CBLT-CEEAC-UA à l'échelle politique et institutionnelle au sujet du groupe terroriste Boko Haram, est réussie. Mais, la matérialisation des diverses actions nécessite une collaboration CEDEAO-CEEAC et une volonté politique toujours plus affirmée. Enfin, l'option militaire devrait s'accompagner, dans les pays touchés par le phénomène (Niger, Nigeria, Tchad et Cameroun), des réponses politiques et socio-économiques, sans omettre le volet humanitaire, au regard du nombre croissant de déplacés internes et des réfugiés dans les pays sus-cités. Pour cela, les zones d'influence de Boko Haram doivent rapidement être réinvesties par les autorités des pays riverains, afin que des infrastructures utiles y soient réhabilitées: routes, centres de santé, écoles, petites industries de transformation des produits piscicoles, etc. Le maillage administratif et sécuritaire doit y être rétabli de manière plus permanente, dans une perspective sous-régionale, etc.

Au total, un partenariat plus étroit entre l'UA et les CER (et donc la CEEAC) est susceptible d'accroître l'efficacité des OMP en Afrique centrale. Les préalables politiques, dans le cadre du déploiement de la FMM, paraissent réunis. Toutefois, intervient le sempiternel problème de financement et de la logistique. Car, mis à part les 17 milliards de FCFA (environ 30 millions USD) mobilisés en juillet 2015 par les pays concernés (pour un montant préalable de 50 milliards de FCFA), la FMM fait face au déficit de la logistique. Aussi, note-t-on une coordination assez lentement des états major nationaux qui pourrait compromettre l'efficacité opérationnelle attendue.

IV Les réponses sécuritaires de l'UA/CEEAC et le cadre pratique de l'AfSol

A-Rapport aux piliers de l'AfSol (l'engagement, l'appropriation et les valeurs partagées)

L'Afrique centrale (CEEAC) offre plusieurs issues similaires au premier pilier de l'AfSol à savoir l'engagement:

- La prise de conscience progressive, par l'opinion nationale africaine, de la nécessité d'une redéfinition des axes de coopération avec le Nord (Occident). Ceci exige une valorisation de la culture et de l'identité de l'Afrique et des Africains. La multiplication des ONG africaines, des institutions de recherches (Think Tanks) et universitaires en Afrique participe à la mise en place de cet engagement.
- La volonté plus constante de plusieurs leaders politiques d'Afrique centrale. Dans ce registre, la montée en puissance du Tchad au Sahel et le binôme Tchad-Cameroun et Tchad-Niger contre Boko Haram est appréciée, autant que la puissance interactive du Rwanda dans la géopolitique africaine.
- La diversité des acteurs de médiation témoigne également d'un engagement plus accru en faveur de la paix en Afrique centrale. Les médiations libyenne, gabonaise et congolaise au sujet des crises centrafricaines en sont un témoignage. Il faut espérer que des actions similaires, preuve d'un engagement plus affirmé, se multiplient et se consolident.
- La reddition des groupes rebelles centrafricains et des ex-chefs d'État (François Bozizé et Michel Djotodjia), obtenue à Nairobi le 14 avril 2015, après moult tergiversations et dénonciations, est le pic d'une initiative africaine réussie qu'il importe de partager.
- Il importe également de capitaliser les traits culturels et les convergences historico-géographiques de l'Afrique centrale. Les ethnies transfrontalières, les festivals frontaliers (à Kye-Ossi au Cameroun à la frontière Cameroun-Gabon-Guinée Équatoriale), les mariages entre communautés transfrontalières méritent aussi d'être valorisés pour en faire des occasions de promotion de la paix.

B. Débat et questions posées à l'issue de l'intervention

Le contenu de ce chapitre, compte rendu de notre intervention lors du second atelier de l'AfSol, fait revivre les principaux commentaires et questions posées dans l'optique d'animer le débat. Au décompte final, après présentation, deux intervenants ont campé le décor en posant des questions. Le premier intervenant, étudiant en Doctorat à l'IPSS (Albert MBIATEM), s'est offusqué de l'irrégularité du chef de l'État du Cameroun aux sommets et grands rendez-vous africains avant de

solliciter des éclairages sur les réponses camerounaises aux problèmes de sécurité (à l'intérieur du pays et aux frontières). Par la suite, il a demandé à être édifié sur les éléments mesurables et quantifiables capables de permettre à la CEEAC de vaincre la secte islamiste Boko Haram. Le deuxième intervenant, Sebastiano Rwengabo, a sollicité des éclairages sur le rapport entre l'Union africaine et les CER ainsi qu'une critique des actions de la CEEAC en faveur de la paix en Afrique centrale.

Ces questions pertinentes et les débats qui en ont suivi, ont été agrémentés par plusieurs interventions-commentaires dont celles du Docteur Khabele Matlosa et d'Amb. Prof. Joram Mukama Biswaro. Pour le premier, il faut interroger la pertinence de l'architecture et des instruments de paix des CER sans interroger la gouvernance telle qu'appliquer dans les pays africains. Pour lui, l'expression très affirmée du principe de souverainisme par les États africains est un sérieux handicap pour le déploiement des CER et la gestion des crises et conflits. Enfin, selon lui, l'extraversion ou la dépendance extérieure des OMP africaines en matière de financement annihile toute volonté d'autonomie. Ainsi, il milite fermement en faveur de la mise en exécution du Rapport Obasanjo sur le financement de l'UA et réitère la proposition du Département de paix et de sécurité de l'UA de faire financer les OMP africaines à 25% par le budget de l'Union. Pour le second, la CEEAC gagnerait, en matière de gestion des crises et de médiation, à se rapprocher de la CEDEAO. Aussi, a-t-il fait un plaidoyer pour l'élaboration d'un cadre viable/fiable pour cette médiation ainsi de des instruments de pression sur les parties en présence.

C. Contribution majeure du chapitre à la pratique de l'AfSol

Au regard du cadre conceptuel et en rapport avec les piliers de l'AfSol, ce chapitre met en lumière plusieurs valeurs qui méritent d'être capitalisées, consolidées, divulguées et évaluées.

Premièrement, la volonté politique, expression de l'approbation des chefs d'État et autres décideurs de haut niveau, constitue le premier leitmotiv de l'engagement des États pris individuellement et collectivement. C'est le premier facteur psychologique en faveur de la paix tant les protagonistes se sentent liés par le droit de réserve. Cette volonté agissante a été à l'origine des sommets au sujet de la République Centrafricaine ainsi que la mise sur pied des opérations de maintien/interposition/restauration de la paix à travers la MISAB, la FOMUC et de la MICOPAX.

Deuxièmement, les efforts de sortie de crise expérimentés en Afrique centrale par la CEEAC ont occulté les mécanismes traditionnels de gestion de crises et de médiation. Mise à part l'implication de Monseigneur Dieudonné Nzapalainga (Archevêque de Bangui) et de l'Imam Oumar Kobine Layama (président de la Communauté islamique centrafricaine), l'Afrique centrale n'offre par encore une prise en compte des autorités religieuses et traditionnelles dans l'inventaire et la promotion des solutions afro-centrées aux questions de paix et de sécurité. De la sorte, les avancées observées en Afrique de l'Ouest, dans le cadre du partage des valeurs et de l'appropriation telles que promues par l'AfSol, devraient pouvoir être expérimentées en Afrique centrale par la CEEAC.

Troisièmement, l'urgence de la fédération des énergies. Celle-ci pourrait procéder de l'harmonisation des structures existantes en Afrique centrale. Ici, il s'agit pour une meilleure perspective, soit de muer toutes les structures en une seule soit de rendre formelle les plate-formes de discussion et de collaboration. Dans ce cadre, ce chapitre offre l'occasion de questionner la pertinence et la matérialisation des solutions proposées par les trois structures couvrant l'espace sous la menace de la secte islamiste Boko Haram à savoir la CEEAC ou CEMAC, la CEDEAO et la CBLT. Pour cela, le plan quinquennal projeté par la CBLT pourrait lui offrir une meilleure visibilité, accroissant sa capacité à se positionner comme une structure d'articulation des questions de sécurité et de développement situé à la charnière de la CEDEAO et la CEEAC.

Quatrièmement, les centres d'écoute et de promotion de la paix et de la sécurité méritent d'être créés ou réhabilités à l'effet d'instaurer un climat de paix. En effet, les valeurs de paix, de communion, de solidarité, de fraternité ou les espaces/occasions de dialogue, ne paraissent pas profondément ancrés dans les habitudes juvéniles. Car, la tranche sociale jeune (environ 57% de la population totale de l'Afrique centrale) est identifiée comme très exposée au phénomène de banditisme, de fondamentaliste (Boko Haram), de brigandage, de piraterie maritime, de violence injustifiée (anti-Balaka et Séléka en RCA), etc.

Cinquièmement, la recherche de l'autonomie financière de l'Afrique en matière de paix et de développement, butant à une dépendance extérieure très outrecuidante, mérite d'être réévaluée. De la sorte, l'AfSol, au regard des principes directeurs de son action et en multipliant le plaidoyer, doit pouvoir convoquer la solidarité africaine comme alternative salutaire. L'entraide ou la solidarité, fortement convoquée par des Anthropologues et Historiens africains, exprimée minimalement à travers la

mobilisation de 50 milliards FCFA à Yaoundé (février 2015) pour lutter contre Boko Haram, doit être étendue à toutes les classes sociales désireuses d'accompagner l'Afrique.

Conclusion

L'inflation de la violence, des crises et des conflits asymétriques en Afrique centrale offre l'occasion de questionner la capacité des États à répondre efficacement aux urgences sécuritaires dont l'Union africaine est le pilier central. Car, à l'observation, l'efficacité et la pertinence des réponses sécuritaires de la CEEAC sont tributaires de la promptitude de l'UA à déclencher son dispositif juridique. Bien plus, la plateforme de collaboration décidée à Maputo, n'offre pas de visibilité, encore moins une solidité institutionnelle et infrastructurelle. À l'heure de la volonté de plus en plus exprimée et de l'engagement irréversible de l'UA à trouver des réponses africaines aux conflits internes, une collaboration plus accrue et une mobilisation plus affirmée des États membres des CER sont opportunes. La coopération UA-CEEAC en Afrique centrale (notamment en RCA et cours au Cameroun), dénote d'un retour gagnant de la structure continentale en matière de gestion prévisionnelle et opérationnelle des crises. Toutefois, sur la longue durée, l'Union africaine gagnerait à diversifier les sources africaines de son financement. Aussi, les CER et/ou les États membres gagneraient-ils, dans ce sillage, à respecter les règles d'engagement des troupes et les obligations financières vis-à-vis de l'Union.

Bibliographiques

- Bangoura, D. (2003) *L'Union Africaine face aux enjeux de paix, de sécurité et de défense*. Paris: L'Harmattan.
- Grip, (2014) *Dynamique des réponses sécuritaires de la CEEAC à la crise centrafricaine*», Note no 6, [en ligne] Disponible sur <http://www.grip.org>.
- Luntumbue, M. (2014) *APSA : contours et défis d'une Afrique de la défense*. Note d'analyse du GRIP [en ligne] Disponible sur <http://www.grip.org>.
- Luntumbue, M. et MASSOCK, M. (2014) *Afrique centrale: risques et envers de la Pax Tchadiana*. Note d'analyse du GRIP [en ligne] Disponible sur <http://www.grip.org/fr/node/1216>.
- Luntumbue, M. et PADONOU, O. (2014) *APSA : Contours et défis d'une Afrique de la défense*», Note d'Analyse du GRIP [en ligne] Disponible sur <http://www.grip.org/fr/node/1183>.
- Musila, C. (2012) *L'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad*, Note de l'IFRI [en ligne] Disponible sur www.ifri.org.
- Nguembock, S. (2014) *La CARIC (capacité africaine de réponse immédiate aux crises) : enjeux géopolitiques et défis de la mise en œuvre*. Note d'Analyse Politique de Thinking Africa (NAP) [en ligne] Disponible sur <http://www.thinkingafrica.org>.
- Tamekamta, Z. A. (2011) *Le Cameroun à l'UDEAC. Bilan et perspectives d'une gestion administrative contestée à l'ère du Renouveau*. Paris : L'Harmattan.
- Tamekamta, Z. A. (2013) *Gouvernance, rebellions armées et déficit sécuritaire en RCA : Comprendre les crises centrafricaines (2003-2013)*. Note d'analyses du GRIP [en ligne] Disponible sur <http://www.grip.org/fr/node/821>.
- Tamekamta, Z. A. (2014) *Centrafrique : pourquoi en est-on arrivé là et quelle paix au-delà de Djotodjia et de la MISCA ?* Note d'Analyse Politique de Thinking Africa, n0 14 [en ligne] Disponible <http://www.thinkingafrica.org/V2/centrafrique-pourquoi-est-on-arrive-la-et-quelle-paix-au-dela-de-djotodjia-et-de-la-misca/>
- Tamekamta, Z. A. (2015) *L'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine (APSA) : Articulations et enjeux de la gouvernance sécuritaire au XXIe siècle*. Note d'Analyse Politique de Thinking Africa, no 24 [en ligne] Disponible sur

http://www.thinkingafrica.org/V2/wp-content/uploads/2015/03/NAP-25-_APSA.pdf

Traoré, B. (2013) La contribution africaine au maintien de la paix onusien : Enjeux et dessous d'un engagement croissant. Note d'analyse du GRIP [en ligne] Disponible sur <http://www.grip.org>.